

# PELERINAGE A LOURDES DU 9 AU 13 FEVRIER 2018

Bulletin d'inscription individuel –à retourner avant le : 20 janvier 2018

à la : DIRECTION DES PELERINAGES

103 rue d'Amiens – CS 61016 - 62008 ARRAS CEDEX

Opérateur de voyages n° : IM 062110004

M/Mme/Père/Sœur \*

Nom : ..... Prénom\* : .....

Adresse\* : .....

CP\* ..... Localité\* : .....

Date de Naissance\* : ..... Profession : .....

Tél fixe : ..... Portable : .....

Mail : .....

Situation familiale\* : Marié(e)  Veuf (ve)  Célibataire  Divorcé(e)

Personne à prévenir en cas d'urgence\* :

N° de téléphone\* ..... ou .....

Souffrez-vous d'un handicap physique\* :  oui  non

Si oui lequel : .....

(\*champ à remplir obligatoirement)

## TRANSPORT

EN TRAIN TGV REGULIER 2<sup>EME</sup> CLASSE

ET ACHEMINEMENT EN AUTOCARS ARRAS/LILLE ET BORDEAUX/LOURDES (ALLER ET RETOUR)

## TARIF

PRIX ADULTE : 545 €

SUPPLEMENT CHAMBRE INDIVIDUELLE (PLACES LIMITEES) 95 €

S'agit-il d'un billet gagnant :

non .....  oui Paroisse : .....

Mode de règlement :

Chèque (à l'ordre de la Direction des Pèlerinages)

Espèces  Carte Bancaire (à la Direction des Pèlerinages)

## HEBERGEMENT

Hôtel de Paris\*\*\* en pension complète

chambre individuelle (dans la limite des places disponibles)

chambre à partager\*\* avec .....

(\*\* si personne ne peut finalement partager votre chambre, le supplément chambre individuelle sera facturé)

**COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DE CE PELERINAGE ?**

- affiche     dépliant     Internet     réseaux sociaux     bouche à oreille  
 autre (précisez) : .....

**APPARTENEZ-VOUS A UN SERVICE D'ÉGLISE ?**

- non     oui : lequel .....

**DROIT A L'IMAGE**

J'autorise/je n'autorise\*\*\* pas la prise de vue au cours du pèlerinage et la diffusion éventuelle des images sur les supports médias propres au diocèse d'Arras (site diocésain, Echo des Pèlerinages, réseaux sociaux)

(\*\*\**rayer la mention inutile*)

**CONDITIONS D'ANNULATION**

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement. Toute annulation doit être notifiée par lettre et/ou certificat médical. Un montant de 125 € non remboursable sera retenu pour frais de dossier.

**CORRESPONDANCE**

La Direction des Pèlerinages vous propose un programme. Toute initiative prise en dehors de ce programme et à l'insu du directeur des pèlerinages ne sera pas couverte par l'assurance.

Fait le : ..... A.....  
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Conditions d'annulation : selon la législation en vigueur : Loi 2009.888 du 22 juillet 2009**  
(Document consultable sur demande)